

Bulletin provincial



N° 21

2021

11 MAI

Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

—

OBJET : *Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel technique de niveau D9 – agent technique en chef (régisseur) pour la Fabrique de théâtre – Hainaut Culture Tourisme (M-F-X)*

Recrutement

1. Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

- Etre en possession d'un titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou bachelier) ou assimilé, en lien avec la fonction.

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent.

Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens provinciaux par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

2. Profil de fonction :

✓ Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)

Siège du Service Provincial des Arts de la Scène, la Fabrique de théâtre collabore avec les Centres culturels partenaires à la diffusion de spectacles sur l'ensemble du territoire hennuyer. Son intervention peut être artistique, financière et/ou technique. La Fabrique dispose d'une activité multiple, que ce soit la construction de décors, la résidence d'artistes ou encore l'organisation d'ateliers et stages à destination du jeune public, voire la formation de régisseur de spectacle en partenariat avec l'Enseignement supérieur de promotion sociale Mons-Borinage.

Le régisseur Agent technique en chef est le garant du bon déroulement technique d'un spectacle ou d'un événement. Il est capable de mettre en place et de superviser, dans le respect du projet artistique, l'organisation logistique et technique de spectacles vivants, des événements tels que représentations théâtrales, spectacles musicaux, arts du cirque, manifestations culturelles, etc. Il est capable, selon les exigences d'une production et les contraintes logistiques du lieu, d'adapter et de gérer la fiche et le plan techniques. Durant le spectacle, il gère la régie (son, lumière, plateau ou multimédia). Il procède aux interventions en cas de dysfonctionnement.

Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail et au public rencontré.

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

- Pouvoir assurer l'accueil des résidences artistiques ;
- Pouvoir apporter une aide aux résidents au niveau de la création (conseils à la fabrication, accompagnement technique - apport de solutions aux difficultés techniques et demandes particulières) ;
- Assurer la conduite des spectacles (création lumière et aide à la scénographie) ;
- Pouvoir créer les fiches techniques et des plans de feux ;
- Proposer des scénographies tout en respectant des contraintes (lieux, œuvres, matériaux, etc) ;
- Assurer les régies extérieures ponctuelles et fournir une aide au montage et démontage du matériel de scène dans des centres culturels (utilisation des fiches techniques) ;
- Gérer le prêt du matériel de scène aux utilisateurs et autres régisseurs ;
- Pouvoir utiliser le matériel de scène et en connaître les aspects techniques ;
- Cogérer la sélection des candidatures aux appels à projet des résidences (analyse des dossiers des compagnies candidates, recherche d'informations sur ses compagnies, etc) ;
- Gestion des ateliers marionnettes (préparation du lieu, conseils aux élèves régisseurs, transmission du savoir technique).

3. Programme des matières et déroulement des épreuves :

Une *épreuve écrite et éliminatoire* portant sur les différentes compétences reprises ci-dessus et en lien avec les matières suivantes :

- Connaissance générale de la Province de Hainaut et de ses missions (www.hainaut.be);
- Compréhension et argumentation de diverses thématiques liées à l'actualité provinciale, à la stratégie et à la modernisation de l'Institution provinciale (recherches personnelles) ;
- Maîtrise de la langue française et raisonnement logique ;
- Connaissance et/ou pratique du métier des arts de la scène (règlementation, impératifs de production type programmation, budget, ...);
- Connaissance du matériel de scène et de ses aspects techniques (identification des besoins, sécurité) ;
- Connaissance en scénographie (conditions de réalisation, ...).

Une *épreuve orale spécifique* qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation, les compétences et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer telle qu'elle est présentée dans cet appel à candidature.

Pour réussir l'examen et être intégré(e) dans la réserve de recrutement, le/la candidat(e) doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré(e) apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.

Remarque : les jurys seront composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 8 du règlement des examens provinciaux, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur spécialisation.

4. Rémunération annuelle brute non indexée :

MIN : 20.079,38€ MAX : 29.263,97 €

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index actuel (1,7410), pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

5. Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser obligatoirement leur fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le 31 mai 2021 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :

065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 41 ou examens.province@hainaut.be

NB : si vous utilisez cette adresse email pour poser une question, merci de préciser la mention suivante au niveau de l'objet de votre message : « Examen D9 technique - régisseur : votre question ».

Exemple : « Examen D9 technique - régisseur : votre question : document manquant ».

6. Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand celles-ci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet www.hainaut.be (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens provinciaux. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du Service des Examens provinciaux au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

Les demandes de dispense sont accordées par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux. Le/La candidat(e) sera informé(e) en cas de refus de la demande de dispense. Dans ce cas-là, le Service des Examens provinciaux pourra alors le/la convoquer pour tout ou partie des épreuves de l'examen de recrutement.

La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un extrait de casier judiciaire, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 11 mai 2021

Le Directeur général provincial,
(s) S. UYSTPRUYST

FICHE D'INSCRIPTION A l'examen

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE
PERSONNEL TECHNIQUE DE NIVEAU D9 –
AGENT TECHNIQUE EN CHEF (REGISSEUR) POUR LA FABRIQUE DE THEATRE –
HAINAUT CULTURE TOURISME (M-F-X)**

REMARQUE PREALABLE : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée d'une copie **d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité.**

Je soussigné(e), (NOM, Prénom) :

domicilié(e) (adresse complète) :

.....

Tél. :/..... Gsm :/.....

E-mail :

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement **(un seul choix possible)** :

Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).

Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) :

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de gérer votre participation aux épreuves. En soumettant cette fiche d'inscription accompagnée des documents requis, vous acceptez que vos données soient conservées et utilisées dans le cadre des activités qui découlent de l'organisation des examens provinciaux. La durée de conservation de vos documents est liée à la durée de validité de la réserve de recrutement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données personnelles relatives à l'organisation de ces épreuves conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Toutefois, le droit à l'effacement n'est pas absolu et ne peut contrevenir à l'exécution de missions d'intérêt public. Veuillez adresser vos demandes, concernant ce traitement de données, au Service des Examens provinciaux (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons).

Je marque mon accord (cochez la case) : OUI NON

DATE :

SIGNATURE :